

LYON-EXPOSITION

MONITEUR HEBDOMADAIRE DES EXPOSANTS



LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE

✦ J. LYONNET, Rédacteur en chef.

Directeur, A. CAUDRON.

Secrétaire de la Rédaction, LAURENT CHAT ✦

ADRESSER

toutes les communications à
M. LAURENT CHAT
Secrétaire de la Rédaction.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION

LYON — 79, rue de la République, 79 — LYON

Les Bureaux du Journal sont ouverts de 9 h. à midi et de 2 à 6 heures.

RÉDACTION de 1 à 3 heures.

ABONNEMENTS

LYON et le RHÔNE, un an 8 fr.
DÉPARTEMENTS » 9 »
ÉTRANGER (Un. post.) » 10 »

Les Abonnements partent du
1^{er} Septembre 1893.

SOMMAIRE

M. Claret (J. Lyonnet). — Chez M. Résal (Laurent Chat). — 1872-1894 (Pierre Virès). — Chronique de l'Exposition (Victor Bergeret). — Documents officiels. — La Question des Domaines (Laurent Chat). — Les Bons-Tickets de l'Exposition de Lyon et la Tombola de Bordeaux. — La Commission algérienne. — Des distractions. — Revue de la Presse. — Service des Assurances. — Chronique des Expositions. — Concours musical de 1894.



M. CLARET

Cest un homme que jusqu'à présent on a passé généralement sous silence toutes les fois qu'il s'est agi de parler de l'Exposition de Lyon et qui cependant est l'âme véritable de cette grande entreprise : nous avons nommé M. Claret.

Chose singulière : c'est par les journaux parisiens que la plupart des Lyonnais ont appris quelle réputation M. Claret s'était acquise dans les grands travaux de France, quel rang il avait conquis dans l'industrie.

Ce qu'il avait fait en 1871, sa dérivation du Rhône : qui s'en doutait aujourd'hui ? Ce mur immense qui enveloppe Lyon, cette enceinte fortifiée qui sauvegarderait notre ville contre une surprise, et plus loin le fort de Bron : qui donc savait que M. Claret en avait été le constructeur ?

Quant aux travaux plus grands encore, le barrage de Suresnes, ce magnifique ouvrage qui lui valut la croix de chevalier de la Légion d'honneur, le port de Calais et autres entreprises du même genre, tout cela s'était passé trop loin de nous pour que la renommée du constructeur puisse nous parvenir.

Tel est le concessionnaire de notre Exposition lyonnaise : ceux qui l'ont vu à l'œuvre pour la passerelle Morand et pour le pont du Midi, — et ceux-là c'est toute la population, car l'achèvement de ces travaux est si proche de nous, — savent que l'on peut avoir confiance en lui, que l'heure qu'il a désignée pour terminer ce qu'il entreprend est une heure certaine.

En vain on objectera qu'il s'agit cette fois d'une œuvre spéciale, extraordinaire,

qu'il s'agit d'un capital énorme : M. Claret a déjà versé bien d'autres millions et jamais son crédit n'a été discuté.

Il a fallu des rancunes locales, des jalousies de petite ville, pour que des rumeurs fâcheuses aient pu courir à son sujet, rumeurs qui ont failli un instant compromettre le succès même de l'Exposition en atteignant son auteur.

L'orage est passé maintenant : il a servi, du moins, à faire constater par les plus incrédules que le sort de notre grande manifestation du travail était entre leurs mains et que celui qui s'en était chargé était homme à la mener victorieusement à bout.

Sûr du résultat, obstiné dans les plans qu'il s'est tracés, M. Claret va droit à son but, insensible aux attaques, aux piqures qui voudraient entamer son amour-propre. Il a mis plus haut sa vanité ; il veut que l'Exposition de Lyon soit une œuvre superbe, achevée, susceptible peut-être de critiques de détail, mais du moins sans défaut d'ensemble, et il y parviendra.

Devant cette lente obstination, cette volonté constante, les obstacles finissent par tomber les uns après les autres, et le jour approche où M. Claret, s'il n'aura pas fait de gros bénéfices, pourra du moins se vanter d'avoir attaché son nom à une si glorieuse entreprise.

J. LYONNET.



CHEZ M. RÉSAL

GRACE à l'appui officiel que lui donnent le Gouvernement et la Ville, aux concours acquis et aux adhésions recrutées, l'Exposition de Lyon est assurée d'un magnifique succès. Un seul point noir est à l'horizon : *Sera-t-on prêt à l'heure dite ?* Ne nous occupons pas du choix bizarre qu'on a fait d'un jour de semaine pour ouvrir l'Exposition — choix qui ne rime à rien et qui est, paraît-il, le résultat d'une erreur du plus haut comique — et voyons seulement si, d'ici 7 semaines, les bâti-

ments seront terminés et les installations aménagées.

Pour nous faire une opinion exacte et raisonnée de la possibilité ou de l'impossibilité qu'il y a d'ouvrir au jour fixé, nous allons prendre l'avis de M. l'Ingénieur en chef de la ville qui, avec son amabilité et sa franchise coutumières, nous donne son sentiment.

A son avis : 1° *il faut que l'Exposition soit prête ;* 2° *elle peut l'être.*

Il faut que l'Exposition soit prête si nous voulons, Lyonnais, faire honneur à notre légendaire réputation de gens froids, ne promettant rien qu'ils ne puissent tenir ; nous nous sommes vantés d'accomplir ce tour de force : être prêts pour l'échéance, il ne faut pas laisser protester notre signature.

L'Exposition peut être prête. Les gros travaux sont en effet terminés ; les fioritures dernières qui donneront le cachet artistique aux divers bâtiments sont de facile exécution et peuvent s'accomplir en peu de temps. Il suffit, dès aujourd'hui, d'avoir un plan de travail bien raisonné et de mettre sur les chantiers le nombre d'hommes nécessaires. Cela, M. Claret est homme à le faire ; il a mainte et mainte fois montré combien il connaissait la façon de sortir heureusement des charges qui incombent aux grands entrepreneurs ; cette fois encore — et mieux que jamais — il sentira le poids de sa responsabilité morale et il prendra toutes les mesures et tous les hommes qui seront utiles pour livrer aux exposants, dès les premiers jours d'avril, toutes les constructions promises... et complètement terminées.

Quant aux exposants, ils rivaliseront de zèle pour faire vite. C'est tellement leur intérêt, du reste, d'être complètement installés le jour de l'ouverture, qu'ils mettront tout en œuvre pour obtenir ce résultat. Leur besogne est singulièrement simplifiée, du reste, pour la plupart d'entre eux au moins. Les entrepreneurs de vitrines doivent livrer ces dernières, toutes placées, du 15 au 20 avril — l'*Office lyonnais des Exposants*, 79, rue de la République, qui se charge de la location des vitrines comme de la

représentation auprès des jurys ou du public, a même pris toutes ses mesures pour livrer ses vitrines, peintes et placées, dès le 10 ou 15 avril, — précaution très sage dont bénéficieront ses commettants — ; les exposants n'auront donc plus, alors, qu'à s'occuper de la décoration intérieure de leurs meubles et de l'installation de leurs produits, ce qui exige plus d'attention que de temps. On peut donc prévoir que le mois d'avril sera une époque d'activité fébrile, de même qu'on peut prédire que l'Exposition, non seulement ouvrira, mais encore sera prête à la date choisie. Cela ne dépend absolument que du Concessionnaire général, et il a assez souvent donné des preuves d'exactitude pour que l'on compte une nouvelle fois sur sa parole.

Nous rappelons alors à M. Résal ce que nous savons de la dernière réunion de la Commission permanente, dans laquelle il aurait fait de nombreuses réclamations et émis quelques craintes au sujet de l'achèvement des travaux pour le 26 avril.

— « Mais c'est mon rôle d'être plutôt pessimiste, vis-à-vis de M. Claret surtout. Ma responsabilité morale est grande, puisque je dois veiller à ce que tout ce que l'on a promis soit fait et bien fait. J'ai réclamé des plans, parce que ces plans m'étaient nécessaires. Mieux valait, ce me semble, les approuver alors qu'ils n'étaient que projetés, que courir la chance d'avoir à les faire rectifier une fois exécutés. »

— « Nous espérons bien qu'il y aura un peu partout des chalets de nécessité ? »

— « Oui ; 3 chalets gratuits seront placés à l'entrée principale, près de la Coupole, et après les Palais coloniaux, sept autres chalets payants seront disséminés un peu partout dans le Parc. »

— « Quels seront les dégagements de ces chalets ? N'a-t-on pas prévu un système de canalisation qui doit tout conduire au lac et ne pensez-vous pas que cela va présenter des inconvénients d'abord, des dangers ensuite ? »

— « C'est une erreur. Les canaux, aux fouilles desquels on procède actuellement, ne doivent servir qu'à conduire au lac les eaux de pluie et peut-être aussi les eaux dont se serviront les bars pour le nettoyage des verres. Ces eaux se filtreront dans leur parcours et, en admettant qu'elles entraînent avec elles un peu de terre, cela ne saurait troubler la limpidité du lac, qui semble vous préoccuper. Quant aux eaux grasses et aux vidanges, elles devront être reçues dans des tinettes qu'on évacuera aussi souvent qu'il sera nécessaire. Ainsi que vous le pressentiez, le danger eût été grand de ne pas imposer aux concessionnaires une obligation formelle d'avoir à se soumettre à ce système. Voyez-vous l'impression produite par l'Exposition si, dès les premiers jours, le public se trouvait incommodé par une atmosphère putride ? Ajoutez à cela les dangers d'épidémie qu'auraient pu faire naître ces émanations délétères et vous approuverez les mesures prises. »

Nous prenons congé de M. Résal en lui renouvelant nos remerciements pour l'obligance avec laquelle il nous donne tous ces détails et nous le quittons sur ces mots :

— « Alors, nous pouvons dire que vous êtes certain que l'Exposition sera prête au jour fixé ? »

— « Pardon ! ce n'est pas tout-à-fait cela : *je suis certain qu'elle peut l'être, c'est une question de bonne volonté, d'intelligente direction et de nombre d'ouvriers. Il y a un effort à faire, c'est incontestable, mais cet effort est parfaitement réalisable. »*

Ainsi donc l'Exposition peut ouvrir le 26 avril si l'on met sur les chantiers le nombre d'ouvriers indispensables. Cela sera fait, nous n'en doutons pas, M. Claret nous ayant habitués déjà à de semblables tours de force.

Mais pourquoi, dès aujourd'hui, ne reporterait-on pas au dimanche 29 avril l'ouverture officielle ? Le retard ne serait que de trois jours et la fête y gagnerait en éclat. C'est au début qu'il faut frapper un grand coup. Or, rien n'est prêt encore pour l'organisation de la fête d'ouverture. Y songera-t-on à la dernière semaine ? ce serait un peu tard si l'on veut, par exemple, faire exécuter un morceau d'ensemble par nos sociétés musicales lyonnaises. Ce morceau devrait être inédit, à notre sens : il conviendrait donc qu'on n'attendît pas la veille de l'exécution pour le demander à tel compositeur qu'on aura choisi. Qu'on se persuade bien que l'annonce seule de l'ouverture officielle de l'Exposition n'amènera qu'une affluence relative de visiteurs — surtout si l'on conserve la date de jeudi — ; il faut donc s'occuper dès l'instant de préparer une fête attrayante, qui sera comme le prélude des concours de gymnastique, de musique et de tir.

Laurent CHAT.



1872-1894

Deux dates qui attirent aujourd'hui l'attention des Lyonnais : La première Exposition et celle qui va bientôt convier à ses fêtes la France et le monde entier.

Beaucoup de gens ignorent encore que l'Exposition actuelle devait, dès le début, s'ouvrir en 1892 et prendre, vingt ans après, la revanche de l'échec de sa devancière. Nous ne pouvons, aujourd'hui, dans un cadre aussi restreint, faire l'historique de ces deux magnifiques entreprises, rendre hommage aux promoteurs de l'idée, les venger de bien des déboires et faire justice de l'oubli systématique dans lequel on semblerait les mettre au profit d'organiseurs plus heureux.

Mais les lecteurs de *Lyon-Exposition* peuvent être assurés de ne rien perdre pour attendre. Pièces en main, nous écrivons un jour cet historique qui mettra chacun à sa place, en faisant la part des responsabilités et celle des mérites.

On a coutume de dire à Lyon, dans ce public récalcitrant et retardataire — nous allions dire *mômier*, si nous n'avions eu peur de froisser nos amis de Genève — qu'aucune Exposition ne peut réussir chez nous, témoin l'effondrement de celle de 1872.

Ceux qui se montrent si empressés à colporter de pareilles sottises, devraient, avant tout, s'enquérir de ce que fut l'Exposition de 1872 et des résultats imprévus qu'elle a donnés, au milieu de circonstances la condamnant forcément à la stérilité et à la faillite.

Si nous prononçons le mot de faillite, c'est que nous avons entre les mains le rapport du syndic de la faillite de l'Exposition universelle de 1872. Or, rien n'est plus intéressant que de consulter ce mémoire. On y trouve exposée, avec une impartialité et une lucidité parfaites, l'histoire complète de cette première manifestation du grand commerce lyonnais, avec toutes ses péripéties, les responsabilités encourues et les résultats acquis.

Devons-nous faire, nous aussi, l'historique de cette période néfaste, rappeler la France envahie, meurtrie, épuisée, se relevant quand même de ses défaites, et Lyon, jetant malgré tout, un an à peine après nos revers, ce superbe défi au monde de l'industrie et du travail ?

La société de l'Exposition de 1872, fondée le 13 août 1869, par-devant M^e Jullian, notaire, grâce à l'initiative de MM. Jame et Jules Chatron, sous le préfectorat de M. Chevreau, voyait la guerre paralyser tous ses efforts.

Les travaux sont suspendus et les bâtiments élevés sur la digue du Rhône sont mis gratuitement à la disposition de l'autorité, qui en dispose comme casernements et comme magasins d'approvisionnements en vue d'un siège.

D'où, cause nouvelle de dépenses pour tout remettre en état, sans qu'à la suite de la faillite l'Etat veuille tenir aucun compte à la société de l'occupation des bâtiments.

Cependant la société poursuit sa tâche ; mais, loin de voir ses galeries prêtes le 1^{er} mai, comme M. Savy, l'entrepreneur, l'avait promis, ce n'est que dans la première quinzaine de juillet qu'on peut ouvrir l'Exposition, au milieu des ouvriers mettant la dernière main à l'œuvre et des exposants préparant à la hâte leurs installations.

Le 26 mars la partie centrale n'était pas commencée et des difficultés surgissaient sans cesse entre le conseil et l'entrepreneur.

Enfin, l'Exposition de 1872 s'ouvre au milieu de la France à peine remise de ses désastres et de Lyon, dont la moitié des familles portaient encore le deuil de leurs enfants morts à Belfort ou aux légions.

Il fallait un fier courage pour affronter l'entreprise dans des circonstances aussi néfastes.

L'Exposition s'acheva cependant, attirant encore à Lyon plusieurs millions de visiteurs. Elle n'avait pourtant duré que trois mois, se privant ainsi presque complètement de ses recettes aux tourniquets pendant les mois qui avaient précédé son ouverture officielle ; or, ces tourniquets avaient produit près de 900.000

francs dans les mois de juillet, août et septembre, avec une exposition discréditée par ses retards et son installation incomplète; le chiffre total des recettes s'élevait à près de deux millions.

Tel est, en quelques mots, le bilan de l'Exposition de 1872.

N'avons-nous pas raison de dire que, loin de nous décourager, ces chiffres doivent, au contraire, nous donner pleine confiance dans l'Exposition de 1894?

Le syndicat de l'Exposition de 1872 concluait ainsi :

« Une entreprise de cette nature, tant à raison des dépenses considérables de son installation, qu'à raison du peu de durée de la période de son exploitation, ne peut vivre et réussir, au point de vue financier, qu'à l'aide de très fortes subventions. »

Or, l'Etat avait voté, en 1872, une subvention de 200.000 francs.

Cette année, on offre à Lyon 260.000 francs. Est-ce suffisant?

Je sais bien que la députation du Rhône demandera que cette subvention soit portée à 380.000 francs. Nous souhaitons que la Chambre des députés, soucieuse de la gloire du pays, du bon renom de son commerce et des intérêts de Lyon, la seconde ville de France, accorde cette somme, encore bien minime.

Mais nous avons tenu, avant tout, à rassurer les timides, à encourager les hésitants. Depuis vingt ans le commerce de Lyon a pris une extension considérable; la population de la ville s'est accrue dans des proportions inouïes; enfin, une ère de prospérité s'est ouverte pour le pays. Il faut que l'Exposition de Lyon en soit une manifestation éclatante.

Tout est prêt; les capitaux sont plus que suffisants; les exposants affluent; bientôt les visiteurs envahiront la grande Coupole.

1894 sera la revanche de 1872.

Pierre VIRÈS.

CHRONIQUE DE L'EXPOSITION

Consécration officielle.

L'EXPOSITION de Lyon est désormais constituée et l'on peut jeter les yeux sur le passé avec la conscience du devoir accompli.

Il y a un an à peine, rien n'était ébauché, et dans ce court espace de temps, grâce à l'initiative de la Chambre de commerce, de la Municipalité et des corps élus; grâce au dévouement du Conseil supérieur et de son administrateur délégué; grâce surtout aux infatigables efforts et à l'énergique volonté du concessionnaire général, si bien secondé par son fils qui est le secrétaire général de cette vaste entreprise, on peut sans crainte envisager l'avenir: à moins d'événements qu'il est impossible de prévoir, on peut considérer comme certain le succès de cette grande œuvre qui aura, dans la mesure du possible,

donné un élément à l'activité nationale et du travail et du pain aux ouvriers.

Quand nous disons que l'Exposition de Lyon est désormais constituée, ce n'est pas seulement parce que le gros œuvre, étant pour ainsi dire achevé, il n'attend plus que la sanction que doivent lui donner les exposants intéressés à sa réussite, à son succès et à sa gloire; ce n'est pas non plus parce que le gouvernement s'est enfin décidé à déposer sur le bureau de la Chambre des députés le projet de loi qui sera probablement voté lorsque paraîtront ces lignes et qui ouvre un crédit de 260 000 francs destiné à donner de l'extension aux sections d'intérêt général, telles que l'Enseignement technique, les Beaux-Arts, les Arts libéraux, les Congrès, etc.; à favoriser le développement de l'Exposition ouvrière et, enfin, à subventionner les délégations ouvrières qui doivent venir de tous les points de la France visiter notre Exposition.

Non, ce n'est pas tout cela. Ce qui fait que l'Exposition de Lyon est désormais constituée, c'est qu'elle a reçu la consécration officielle de l'Etat.

Le ministre du commerce, à la date du 22 février dernier, avisait M. le Maire de Lyon et le Conseil supérieur de l'Exposition, de la résolution que venait de prendre le Conseil des ministres d'accorder à notre Exposition la reconnaissance officielle du gouvernement et de la placer sous le patronage du ministre du commerce.

Tous nos agents à l'étranger, tous nos représentants diplomatiques et consulaires ont été invités à lui prêter l'appui officiel de leur autorité vis-à-vis des gouvernements auprès desquels ils sont accrédités.

Il y a lieu d'attendre les meilleurs résultats de l'intervention des agents de la France au point de vue de la participation des autres puissances, de même que l'on peut s'imaginer l'importance et l'éclat que jetteront sur l'Exposition le mandat donné par ces mêmes puissances à leurs représentants à Lyon de prendre officiellement les intérêts de leurs nationaux et de participer en la même qualité officielle à toutes les cérémonies qui auront lieu pendant le cours de cette longue exhibition du travail universel.

Voilà la véritable consécration officielle de notre Exposition; elle ne pouvait lui être donnée que par le Gouvernement de la République, et nous devons regretter que ceux qui détenaient le pouvoir il y a un an n'aient pas eu le patriotisme libéralisme de ceux qui l'occupent aujourd'hui: c'eût été du temps gagné pour tout le monde.

En ce qui concerne le crédit de 260.000 fr. soumis à l'approbation de la Chambre des députés, nous devons féliciter nos représentants du Rhône, MM. Aynard, Bérard, Clapot, Couturier, Dubief, Fleury-Ravarin, Genet, Gillot, Guichard, Masson, Million, Ouvré et Sonnery-Martin, qui ont déposé un amendement tendant à porter ce crédit à 380.000 francs.

Le premier chiffre qui avait été mis en avant au sujet de la subvention à demander au gouvernement était celui de 300.000 fr.

La différence en moins de 40.000 francs qui existe entre le projet de loi et le chiffre qui avait été considéré comme un minimum strictement nécessaire a porté, on le comprend, une certaine perturbation dans les calculs des organisateurs de l'Exposition. Il faut espérer que nos députés triompheront. Ce n'est pas une centaine de mille francs qui changera beaucoup la situation budgétaire du pays et cette somme permettrait de faire convenablement des choses qui offrent un si grand intérêt national.

On peut en dire autant du crédit de 50.000 francs qui a, paraît-il, rencontré un accueil très favorable de M. le Ministre de l'intérieur et qui doit être affecté au grand Concours international de tir, qui aura lieu au mois de juillet prochain et qui jettera un si vif éclat sur notre Exposition. En pareilles occurrences, il n'y a pas à hésiter. Ce ne sont pas des dépenses, cela, c'est ce qui s'appelle semer pour récolter!

Devant cette situation nouvelle que fait à l'Exposition de Lyon sa consécration officielle, il faut se hâter de réparer le temps que le mauvais vouloir des uns et les lenteurs des autres nous ont fait perdre. Il faut s'emparer de la fiévreuse agitation que l'on sent déjà courir dans les masses pour la stimuler et l'employer au mieux des intérêts de tous.

L'opinion publique, qui s'était d'abord montrée indifférente et presque réfractaire à l'idée de l'Exposition, mais qui, peu à peu, s'y était accoutumée et qui s'y est patriotiquement ralliée lors des fêtes franco-russes, est bien près de l'enthousiasme, aujourd'hui que l'on touche au but et qu'elle sent que le succès couronnera l'œuvre.

Déjà la ville se fait propre pour recevoir ses hôtes; la gare de Perrache a donné le branle et, depuis, les magasins, les cafés, les grands établissements rivalisent de zèle et luttent de coquetterie.

Il faut espérer que les travaux publics de la rue Grôlée seront poussés avec assez d'activité pour que cette grande artère soit praticable au jour de l'inauguration.

Il en est de même de l'Ecole militaire de Santé de l'avenue des Ponts et de l'Ecole de Droit du quai Claude-Bernard, qui doivent être inaugurées pendant la période de l'Exposition.

Combien n'est-il pas à regretter qu'il n'en soit pas ainsi du monument de la place Carnot, et quels regrets doivent avoir ceux qui ont laissé s'éterniser des travaux qui auraient pu être terminés depuis longtemps!

Notre joie ne sera donc pas aussi complète que nous l'aurions désiré, mais, quelque amertume que nous en ayons, il n'en restera pas moins ce fait indéniable que notre ville saura montrer, non seulement à la France, mais au monde entier, ce qu'est son génie, sa puissance créatrice, sa fécondité, sa grandeur industrielle, commerciale et artistique; et comment elle sait organiser l'apothéose du Travail dans le superbe décor brossé par M. Claret.

Victor BERGERET.

DOCUMENTS OFFICIELS

Monsieur le Maire de Lyon vient de recevoir de M. Georges Berger, député de la Seine, président d'honneur du Comité Parisien d'initiative de l'Exposition de Lyon, la lettre suivante :

Paris, le 28 février 1894.

Monsieur le Maire,

Je suis très touché des sentiments que vous voulez bien m'exprimer au nom du Comité supérieur de l'Exposition de Lyon et en votre nom personnel.

En acceptant la Présidence d'honneur des Comités Parisiens, j'ai été heureux de donner une marque officielle de sympathie à la grande cité lyonnaise et aussi de coopérer, même dans une faible mesure, à l'œuvre si intéressante entreprise sous vos auspices.

Veillez, je vous prie, Monsieur le Maire, être mon interprète auprès des honorables membres du Conseil supérieur de l'Exposition et agréer, pour vous même, l'expression de ma considération la plus distinguée.

Georges BERGER.

* *

MM. Henri Lemoine, président, et Carré, secrétaire général du Comité parisien, ont également écrit à M. le Maire, pour l'assurer de tout leur concours et de tout leur dévouement.

SUBVENTION DE L'ÉTAT

On a distribué, à la Chambre des Députés, la demande de crédits déposée, le 17 courant, en vue de l'Exposition de Lyon. On sait que ce projet a

L'EXPOSITION DE LYON

Programmes et Règlements. — Exposé préliminaire. — Tarifs. — Décrets d'autorisation. — Règlements et Classifications. — Comité d'honneur. — Conseil supérieur. — Direction générale.

Publié par les soins du Conseil Supérieur de l'Exposition.

(Suite et Fin.)

Elle est tout d'abord architecturale, en ce que les côtés rectilignes du polygone permettent l'édification de façades aussi imposantes qu'on le voudra et que par leur diversité elles peuvent être appropriées à l'esprit et à la nationalité du secteur correspondant.

Le polygone régulier donne ensuite à la périphérie des parties rectilignes assez étendues pour satisfaire à toutes les exigences de la mécanique générale et de lignes de transmission de mouvement assez brisées pour ne pas engendrer la monotonie causée par l'emploi des longues galeries.

Ainsi que nous l'avons dit, la forme polygonale adoptée permet le classement méthodique des produits exposés, de telle sorte que le visiteur qui part du centre en se dirigeant vers la périphérie suit scientifiquement la transformation de la matière fabriquée et cela

été renvoyé à la commission des crédits; voici en quels termes il est conçu :

EXPOSÉ DES MOTIFS

Messieurs, la municipalité de Lyon a provoqué et dirigé l'organisation dans cette ville, pour 1894, d'une Exposition internationale et coloniale. Le conseil général du Rhône, la Chambre de commerce de Lyon, les grands industriels de la région ont apporté, à l'envi, leur adhésion et leur concours effectif à cette œuvre, et rivalisent d'ardeur et d'activité pour mettre en relief, dans une imposante manifestation, la vitalité croissante et la force d'attraction de notre grande fabrique lyonnaise.

L'Etat n'a point eu à s'immiscer dans l'organisation ou le contrôle d'une entreprise qui, dès l'origine, s'est librement constituée et réalisée. Mais aujourd'hui, forts des sacrifices déjà consentis, confiants dans le succès qui semble promis à leurs efforts, les promoteurs de l'Exposition demandent au gouvernement son patronage moral et l'appoint d'une subvention destinée à permettre l'extension des « sections d'intérêt général » et de divers services généraux de l'Exposition (beaux-arts, enseignement technique, arts libéraux, concours agricoles, congrès, distribution de récompenses, etc.)

Nous avons pensé, messieurs, que l'Etat ne pouvait, dans ces conditions, se désintéresser de l'Exposition ouverte par la deuxième ville de France, et que vous ne refuseriez ni vos sympathies ni votre appui financier à son initiative.

D'autre part, les chambres syndicales lyonnaises ont préparé une exposition ouvrière et ont demandé au gouvernement de leur accorder, comme l'ont déjà fait le Conseil général du Rhône et le Conseil municipal de Lyon, une subvention spéciale destinée à leur faciliter la réalisation de leur projet. Cette subvention serait mise à leur disposition, comme celle du conseil général, par les soins du préfet et au moyen d'acomptes successifs.

Enfin l'Exposition de Lyon, dans les conditions où elle se prépare, fournirait une matière utile aux études de délégations ouvrières sur les conditions de l'industrie et du travail dans la région lyonnaise et dans les pays qui seront particulièrement représentés à l'Exposition.

Dans ce triple but, le gouvernement estime qu'un crédit de 260.000 fr. pourrait être ouvert pour l'Exposition internationale de Lyon : sur ce crédit seraient prélevées une subvention de 40.000 francs pour l'exposition ouvrière et, jusqu'à concurrence de 20.000 fr., des allocations aux délégations ouvrières désignées par le ministre du commerce après avis d'une commission spéciale instituée à cet effet.

sans qu'il lui échappe, en cours de route, une transformation industrielle quelconque, comme aussi, quand il parcourt une des galeries circulaires, il trouve toutes les matières ouvrées au même état de transformation.

Grâce encore à la forme polygonale avec centre élevé, on peut obtenir un éclairage électrique merveilleux, alors que le dôme central devient le véritable réflecteur d'une lampe intensive, pouvant être placée à 50 mètres du sol, et réalisant, au moyen d'un foyer véritablement solaire, sans fatigue pour les yeux, l'éclairage le plus brillant que, dans l'état de l'industrie électrique, on puisse concevoir aujourd'hui.

A cet égard, l'Exposition de Lyon doit être surtout l'exposition de l'électricité, c'est pourquoi la forme circulaire du palais principal sera si appréciée des électriciens comme aussi les applications multiples de la locomotion électrique.

Enfin la ventilation sera des plus certaines et des plus faciles, l'air nouveau arrivant par la périphérie, alors que l'air vicié s'écoulera par la partie centrale du dôme transformée en véritable cheminée d'appel pouvant atteindre 60 mètres de hauteur et capable d'évacuer le volume d'air que l'on voudra.

Pour conclure, la forme polygonale consacrée donnera une animation considérable au centre de l'édifice, en ce que cette partie de la construction sera grandiose d'aspect, et qu'elle sera aussi un lieu de repos et d'amusement, lieu que le visiteur atteindra sans fatigue, pour se distraire, s'orienter et se retrouver, sans jamais avoir à parcourir plus de 100 mètres pour cela.

PROJET DE LOI

Article unique. — Il est ouvert au chapitre 38 du budget du ministère du commerce, en addition aux crédits ouverts pour l'exercice 1894 par la loi de finances du 26 juillet 1893, un crédit de 260.000 fr. sous la rubrique : « Art. 2. — Exposition internationale de Lyon ».

* *

La délibération du conseil des ministres accordant des crédits spéciaux et la reconnaissance officielle de l'Etat à l'Exposition de 1894, a été la préface d'une série de mesures du plus grand intérêt pour une œuvre lyonnaise. En attendant, en effet, que le projet de loi déposé sur le bureau de la Chambre pour sanctionner la décision du ministère soit voté, tous nos représentants diplomatiques et consulaires à l'étranger ont été régulièrement autorisés à nous prêter leurs bons offices près des gouvernements étrangers auprès de qui ils sont accrédités.

M. le ministre du commerce, par dépêche du 22 février, a avisé M. le maire de Lyon et le conseil supérieur de l'Exposition de la détermination que venait de prendre le cabinet d'accorder à l'Exposition le patronage officiel du département du commerce. L'intervention de nos agents aura évidemment le meilleur résultat, tant au point de vue d'une participation complémentaire de leurs nationaux qu'au point de vue de l'éclat accordé à notre œuvre par le mandat régulier donné aux agents consulaires des puissances étrangères en résidence à Lyon, de représenter officiellement les intérêts de leurs nationaux.

* *

D'autre part, un amendement à ce projet de loi a été déposé par MM. E. Bérard, Masson, Guichard, Million, Aynard, Genet, Fleury-Ravarin, Clapot, Gillot, Dubief, Sonnery-Martin, Couturier, Ouvré. Cet amendement est ainsi conçu :

« Il est ouvert au chapitre 38 du budget du ministère du commerce en addition aux crédits ouverts pour l'exercice 1894 par la loi de finances du 26 juillet 1893, un crédit de 380.000 fr. sous la rubrique : Art. 2. — Exposition internationale de Lyon. »

Ces détails indiquent bien l'importance qu'attache à son Exposition la ville de Lyon, qui est la cité commerciale par excellence, dont les capitaux vont partout où il y a une œuvre intéressante et hardie à tenter et qui, depuis plus de vingt ans, n'avait organisé aucune Exposition. Le projet qu'elle réalise pour 1894 a donc été longuement réfléchi et la prudence dans la détermination ne pouvait, une fois la détermination prise, qu'assurer la supériorité manifeste de l'exécution. C'est ce qui est arrivé. Il n'est donc pas difficile maintenant — et la conclusion s'impose d'elle-même elle ressort des faits avec une puissance logique — il n'est pas difficile de voir que le commerce et l'industrie de notre pays accompliront un acte d'intelligente et féconde solidarité en se rendant à la manifestation nationale de 1894, en même temps qu'ils feront montre d'une intelligence précise de leurs véritables intérêts. Les représentants du commerce et de l'industrie des nations voisines ou amies et des pays d'Extrême-Orient auront garde eux aussi d'être représentés. Le trafic de Lyon avec le monde entier, le centre exceptionnel de production et de consommation qu'il offre à tous les intérêts, les démarches faites avec une opiniâtre énergie près de tous les représentants autorisés du monde commercial, ministres, consuls, chambres de commerce, nous en sont un gage assuré et permettent de présager de l'Exposition de 1894 un essor qui dépassera les prévisions les plus optimistes. Lyon assigne pour l'année prochaine au monde du travail un rendez-vous précis : ce rendez-vous, les producteurs l'ont déjà accepté.

FIN.

LA QUESTION DES DOMAINES

EST une vieille connaissance, n'est-ce pas? qui craint fort de se faire oublier et qui, à la dernière réunion du Conseil supérieur, a été cause d'un duel oratoire entre M. le Préfet du Rhône et M. le Maire de Lyon. Rappelons en deux mots la genèse de cette question.

L'Exposition a besoin, pour se clore du côté des terrains vagues du boulevard du Nord comme pour l'édification de certains bâtiments, que les Domaines se dessaisissent momentanément du vaste champ d'immondices que chacun connaît, moyennant une honorable redevance. Les Domaines, qui entendent imposer à la ville un traité fort onéreux à l'endroit des terrains militaires déclassés, répondent avec une ténacité qui frise le chantage : je vous prête gratuitement cette portion de mes déserts, c'est entendu, mais à la condition que vous me signiez le traité de ma fantaisie pour le désert tout entier ; et, comme M. le Maire de Lyon a souci des intérêts de la ville, il refuse périodiquement l'ultimatum non moins périodique de la vieille douairière.

Peut-être est-il utile d'expliquer à nouveau comment cette affaire se présente et quels sacrifices on demande à la ville.

Par suite de leur désaffectation, certains terrains sont tombés du domaine public de l'Etat dans son domaine privé, et ont passé ainsi du Ministère de la Guerre au Ministère des Finances ; on a même prévu au budget qu'ils représentaient une valeur de dix millions, mais, depuis qu'ils sont enrôlés au Ministère des Finances, aucun ministre n'a voulu courir la chance de les mettre aux enchères, tant la différence eût été grande entre l'estimation et la vente. Et comme le gouvernement a davantage besoin d'argent que de terrains incultes, il a tâché de s'entendre avec la ville pour se débarrasser de ce qui le gêne.

« Faites-nous nos travaux de voirie : canalisations, rues, places et trottoirs, et nous vous abandonnons, à l'extrémité de l'avenue de Saxe, un emplacement raisonnable que vous pourrez transformer à votre guise en prévision de la création prochaine de la gare de la Mouche ; de plus, nous vous promettons d'édifier, en bordure du Parc, de jolies villas qui lui feront une agréable ceinture. Nous pourrions alors vendre par lots nos terrains ou constructions et nous approcherons davantage du prix d'estimation. »

Or, ces travaux de voirie coûteraient la jolie somme de 2.500.000 fr. ! On conçoit que la ville n'accepte pas de gaité de cœur un marché aussi onéreux. Mais ce n'est pas tout : une propriété privée est encadrée dans la partie concédée à la ville pour faire la place de la Mouche, et les Domaines veulent encore que ce soit nous qui payons les frais de l'expropriation !

La ville refuse et ferait les travaux de voirie si les Domaines voulaient s'engager à donner, sur une des façades de la place à créer un emplacement égal à celui qu'il occupe actuellement au propriétaire du jardin dont nous parlions tout à l'heure. Et c'est pour nous amener à composition que les Domaines suspendent comme une épée de Damoclès cette éternelle réponse sur nos têtes :

« Signez mon traité et je vous concède les

travaux qui vous sont nécessaires pour votre Exposition. »

Au Conseil supérieur de l'Exposition, M. le Maire a fini par se fâcher, et l'on a tout simplement décidé que mieux valait prendre ailleurs les terrains dont l'Exposition pourrait avoir besoin qu'engager nos finances d'une aussi grave façon. Notez bien qu'à se brouiller ainsi de propos délibéré avec la ville, les Domaines ont tout à perdre, rien à gagner. Du jour où ils voudront construire, la ville les obligera, comme elle le ferait à tout bon particulier, à se fermer complètement et elle n'autorisera les rues ou places qu'ils voudraient créer qu'autant qu'elles seraient établies d'après les alignements prévus et les conventions officielles. Les rôles alors seront renversés, et il se pourrait bien que les Domaines soient tout heureux, certain jour, de demander à la Ville qu'elle leur renouvelle ses offres. Et comme nous ne serons jamais bien pressés de dépenser deux millions et demi, nous ferons un pendant à la légendaire bataille de Fontenoy en leur disant, avec notre plus gracieux sourire : « Après vous, Messieurs des Domaines ». Ce sera un bien hilarant spectacle.

* Laurent CHAT.



LES BONS-TICKETS DE L'EXPOSITION DE LYON

ET LA

TOMBOLA DE BORDEAUX

Bordeaux aura son Exposition l'année prochaine, et déjà la presse bordelaise s'occupe de son organisation financière et de l'émission des billets de sa tombola.

A ce propos, *la Gironde* consacre une causerie du plus vif intérêt à cette question de la Tombola.

Les considérations qui y sont développées devraient donner singulièrement à réfléchir aux membres de notre Comité supérieur, et il semble que l'article de notre confrère puisse s'appliquer mot pour mot à l'Exposition lyonnaise.

Il dit :

Puisque nous aurons une Exposition bordelaise l'année prochaine, qu'il me soit permis de porter ici une autre question formulée par un de mes lecteurs dans une lettre que j'ai sous les yeux. Où en est, au juste, la question de la tombola de l'Exposition? Je sais, comme tout le monde, que la Société Philomathique a fait demander au ministre l'autorisation nécessaire. Je sais aussi que le ministre a répondu qu'il était lié par la législation nouvelle et qu'il n'avait plus le droit d'autoriser sous sa responsabilité une loterie de cette importance. Une loi est nécessaire, et il faut que le projet, adopté en conseil des ministres, soit voté par la Chambre et par le Sénat. Cela menace d'être un peu long, et je comprends que les organisateurs de notre Exposition bordelaise conçoivent de ce fait quelque inquiétude. Il ne faut pas perdre de vue que cette tombola sera le principal élément de recettes de l'Exposition ; c'est sur elle que se fera le gros bénéfice de l'entreprise. Il y a donc pour la Société Philomathique un intérêt pour ainsi dire vital à obtenir l'autorisation de faire cette tombola. La ville de Bordeaux, la Chambre de commerce et les autres « subventionneurs » de l'Exposition doivent également souhaiter cette autorisation. Sans la tombola, adieu les bénéfices ! c'est-à-dire adieu le remboursement des subventions conditionnelles.

N'est-ce pas absolument le cas de la ville de Lyon ?

Il faut que la Chambre des députés autorise l'émission des bons-tickets et aucun projet n'est encore déposé... et la Chambre s'achemine rapidement vers les vacances de Pâques... et... l'Exposition s'ouvrirait sans que tous les bons-tickets aient pu être mis en circulation.

La Gironde ajoute :

Certes, jamais autorisation ne fut plus facile à motiver, jamais entreprise ne fut plus digne d'être aidée de cette façon. L'Exposition de Bordeaux — c'est là son avantage sur la plupart des Expositions — n'a aucunement le caractère d'une spéculation privée. La Société Philomathique, qui l'organise et qui en assume les charges, en appliquera les bénéfices, si bénéfices il y a, à des œuvres intéressantes au plus haut point le bien public. Toutes les garanties de probité, de régularité, de compétence seront fournies, et, par-dessus le marché, les preuves de désintéressement.

Cependant il ne faut pas laisser dormir l'affaire, et je comprends que la quasi-certitude du succès final n'empêche pas les organisateurs de l'Exposition bordelaise d'avoir hâte de savoir à quoi s'en tenir. N'oublions pas que le concours des plans et devis de l'Exposition future a lieu dans quelques semaines, et qu'il importe d'établir au plus tôt le budget de l'entreprise aussi exactement que possible.

Et le journal bordelais, pour surexciter la fibre patriotique de ses compatriotes, leur met en regard les subventions demandées pour l'Exposition de Lyon :

Une dépêche nous a appris que le conseil des ministres venait d'autoriser le dépôt sur le bureau de la Chambre d'un projet accordant à l'Exposition de Lyon une subvention de 260.000 fr. et à celle d'Anvers une subvention de 120.000 fr. Certes, notre Exposition n'est pas aussi avancée que celle de Lyon, qui sera prête le 1^{er} mars prochain (*pardon! cher confrère, vous nous flattez beaucoup! Nous nous contentons du 26 avril*) à recevoir les objets exposés ; mais je ne puis croire qu'on nous fasse attendre jusqu'à la veille de l'ouverture l'autorisation de la loterie.

Que notre Comité supérieur prenne en bonne considération les réflexions de notre confrère, *la Gironde*.

Il ne faut pas attendre jusqu'à la veille de l'ouverture l'autorisation des «bons-tickets.»

Enfin, terminons nos citations par les doléances de notre confrère à l'endroit de l'Exposition de Bordeaux :

La subvention de l'Etat, si grosse qu'elle paraisse, n'est pas pour l'Exposition de Lyon, dont le budget se chiffre par millions, d'une importance aussi capitale que l'autorisation de la tombola pour la nôtre, dont les recettes et les dépenses se tiennent dans des régions plus modestes, ce qui, probablement ne nuira pas à leur équilibre, car presque toujours il en coûte cher de faire trop grand. Cela n'empêcherait pas l'équilibre budgétaire de l'Exposition bordelaise d'être sérieusement compromis si, par hasard, la tombola n'était point permise.

Dans ces conditions, on peut dire que partout ailleurs qu'à Bordeaux il se serait créé déjà, spontanément ou... moins spontanément, un courant d'opinion qui se serait manifesté dans la presse, chez les mandataires publics, et dans le public lui-même ; mais notre belle ville est le pays par excellence du calme temporisateur et de l'indifférence dédaigneuse. Personne n'ose attacher le grelot d'une réclamation, ou ceux qui oseraient ne daignent.

La Gironde nous flatte beaucoup. Mais, hélas ! il faut en rabattre de ces compli-

ments et de ces encouragements trop flatteurs.

Lyon nous semble mieux que Bordeaux le « pays par excellence du calme temporel et de l'indifférence dédaigneuse ».

Cependant, nous apprenons que le Maire de Lyon, M. le préfet du Rhône et le président du Conseil général, plusieurs adjoints et M. Claret se rendent à Paris cette semaine pour inviter le Président de la République à l'ouverture de l'Exposition de Lyon. Qu'ils ne perdent pas leur temps et que, sans retard, ils mettent nos représentants en demeure de saisir la Chambre d'un projet de loi concernant les bons-tickets. Il n'y a pas une minute à perdre.

Les vacances de Pâques vont mettre la Chambre dans l'impossibilité de voter le projet, si on ne le dépose pas dans le plus bref délai et après... l'Exposition sera ouverte et les tickets auront vécu.

P. V.

La Commission Algérienne

UNE Commission de délégués Algériens est venue, cette semaine, étudier sur place toutes les questions relatives à l'installation des produits de notre grande colonie et visiter le Palais édifié d'après les indications de M. Perrin.

Cette Commission était composée de MM. Dormoy, inspecteur général de la colonisation, à Alger, envoyé par M. Cambon ; Vertan, commissaire général de l'Exposition algérienne, et Mary, qui a attaché son nom aux Expositions d'art oriental.

Les honneurs du Parc étaient faits à ces Messieurs par M. Ulysse Pila, vice-président du Conseil supérieur, auquel s'étaient joints MM. Dissard, conservateur du Musée ; Pelosse, secrétaire de la Chambre de Commerce ; Rochex, chef du personnel et du secrétariat de la Direction générale de l'Exposition ; Henri Martin, chef du Bureau des renseignements ; Perrin, architecte principal des Palais coloniaux ; Bouilhères et Teysse, architectes.

La façade du Palais de l'Algérie a produit la plus favorable impression sur l'esprit des visiteurs. MM. Dormoy, Vertan et Mary ont été agréablement surpris par le respect qu'on y a eu du style de leur pays, par son élégance et son allure confortable. Une des fermes du hall, cependant, découpe sa silhouette anguleuse sur les ouvertures ogivales ; cela nuit quelque peu à l'effet général ; aussi a-t-on immédiatement pris des mesures pour remédier à cet inconvénient. On ajoutera à cette ferme des ornements qui en corrigeront la sévérité et on la masquera en partie avec de beaux palmiers ou toutes autres plantes exotiques qu'on pourra amener ici.

La division intérieure est parfaite. Au centre est réservé un vaste emplacement transformé en chapelle gothique, qui servira à l'exposition de l'art oriental, avec des sections séparées pour chaque pays ; c'est dans cette partie que seront accumulées toutes les richesses enfantées par des pays dont nous ignorons parfois la valeur industrielle, la force productive et le goût artistique. En somme, le Palais de l'Algérie ne tardera pas à être livré aux exposants, mais, quelque diligence qu'on fasse, il est douteux que l'Exposition coloniale puisse ouvrir le 26 avril.

En dehors des probabilités qui nous font supposer que le temps manquera aux exposants pour s'y installer, il faut surtout se rappeler dans quelles conditions l'Exposition coloniale doit s'ouvrir. La fête d'inauguration sera présidée par MM. de Lanessan, dont le retour sui-

vra de quelques jours celui de l'ouverture officielle, de M. Rouvier, résident général à Tunis ; de M. Cambon, gouverneur général de l'Algérie. Il convient d'ajouter que M. de Lanessan sera accompagné d'un régent de l'empire d'Annam.

En tout cas, ce retard sera de peu d'importance. Dès aujourd'hui on peut affirmer que l'Exposition coloniale sera éblouissante ; jamais pareil amas de richesses exotiques n'aura été recueilli dans des locaux plus luxueux et plus propices. Ce sera une pure merveille que Paris même nous enverra ; un tel résultat honore grandement notre Chambre de Commerce et M. Ulysse Pila, qui s'est consacré avec tant de sollicitude et de compétence à son organisation.

Ces messieurs ont occupé leur après-midi à visiter le Musée des tissus du Palais du Commerce. On ignore généralement, à Lyon, la quantité d'étoffes précieuses que renferme ce Musée ; on y trouve des tissus datant de 3000 ans avant Jésus Christ, les manteaux droits des Sassanides, les riches brocarts, les étoffes portées sous Henri II, Louis XIII, etc... jusqu'à celles fabriquées de nos jours, dont la collection est remarquable. Ajoutons que 40.000 pièces dorment dans des caisses, faute d'emplacement suffisant ; on en sortira une partie qu'on mettra à l'Exposition. Une remarque en passant : les tissus les plus anciens ont gardé intacte leur couleur, seuls ceux fabriqués depuis un siècle pâlissent avec le temps et se fanent, ce qui prouve que le progrès est une machine à double détente.

Enfin, la Commission de l'Algérie a visité les principaux horticulteurs lyonnais, pour savoir sur quelles plantes exotiques elle pouvait compter. Elle pense pouvoir louer tout un lot de palmiers, si toutefois les prétentions quelque peu excessives de nos compatriotes sont abaissées : du reste, il est décidé en principe qu'on enverra du Jardin d'Hiver d'Alger une importante collection de palmiers, dattiers, etc.

Tel a été le travail de cette commission, qui nous quitte avec la satisfaction de voir que Lyon a ménagé aux exposants des colonies un cadre digne d'eux, de Lyon et de la France.

DES DISTRACTIONS

NOUS revenons à la charge, parce que nous avons le regret de constater qu'on ne se préoccupe pas assez de provoquer une agréable diversion à la visite des produits exposés par de nombreuses distractions.

On fera des feux d'artifice, c'est entendu ; peut-être s'entendra-t-on avec l'orchestre Luigini qui transporterait au Parc les concerts Bellecour, c'est une idée excellente ; il y aura des panoramas... et puis ?

Une exposition vit de mouvement et de diversité ; il n'est donc pas nécessaire que nos hôtes connaissent Lyon sous son séjour un peu morose. Il faut, pendant la journée, multiplier les musiques et, le soir, avoir des concerts intéressants — vocaux et instrumentaux.

Que devient le projet de fontaines lumineuses dans l'île Tamaris, ce qui produirait le plus merveilleux effet ?

Enfin, il faudrait dès aujourd'hui établir un plan de fêtes tel que chaque dimanche ait son attraction particulière. C'est la seule façon d'attirer les visiteurs suburbains qui, sans l'appât d'un plaisir nouveau, ne viendront pas plusieurs fois à l'Exposition ; et il faut que cela commence dès l'ouverture.

Ces choses ont été dites et redites déjà dans notre journal ; nous le répétons parce qu'on s'en occupe trop peu et que nous estimons que la variété et la multiplicité des

distractions vaudra à M. Claret autant d'entrées payantes que les installations des exposants — quelque merveilleuses qu'elles soient.

Ne nous laissons pas hypnotiser par les quatre grandes fêtes préparées : Concours de tir, de gymnastique, de musique et de pompiers. C'est absolument insuffisant pour attirer l'attention, exciter l'intérêt et amener des visiteurs pendant six mois.

REVUE DE LA PRESSE

Voici que, depuis quelques jours, les principaux journaux de Paris et de la province consacrent à l'Exposition de Lyon des articles sympathiques. Tant que notre œuvre ne s'est pas affirmée comme devant être un succès imposant, on lui a quelque peu marchandé les éloges, mais aujourd'hui que les travaux sont suffisamment avancés pour qu'on puisse préjuger de l'effet général final, les journalistes *extra-muros* rendent justice aux efforts réalisés par le concessionnaire général et le Conseil supérieur de l'Exposition. De cette publicité, l'Exposition retirera le plus grand profit ; aussi souhaitons-nous qu'elle s'étende chaque jour davantage et qu'elle porte aux quatre coins du monde les mérites et l'intérêt de cette grande entreprise, qui occupera une place brillante dans les fastes de l'histoire industrielle et artistique de la France et du monde entier.

Le *Radical* consacre à notre œuvre une longue chronique dont l'exorde est bien fait pour chatouiller agréablement la corde de notre amour-propre.

Après 1889, il semblait qu'on ne pouvait rien imaginer en fait d'Exposition Universelle qui ne fut pas une copie plus ou moins servile de ce que les grandes assises du Centenaire avaient révélé aux yeux étonnés des visiteurs du monde entier. Il semblait que tous les efforts des industriels, des savants, des artistes de tout l'univers, ne pouvaient que se concentrer en vue du succès de 1900. D'un côté, lassitude ; de l'autre, appréhension ; telle était en somme la formule chère à ceux qui doutaient.

Lyon, la seconde ville de France, n'a pas voulu qu'on crût ce pays incapable d'un effort soutenu, impuissant à ménager une transition brillante entre le XIX^e siècle qui finit et le XX^e qui bientôt sera à son aurore.

Subissant l'impulsion de l'homme distingué placé à la tête de sa municipalité, de M. le maire Gaillon, le Conseil municipal a décidé, il y a un an et demi à peine, que la préface de l'Exposition de 1900 trouverait sa place dans cette ville en 1894.

On n'a pas le caractère irrésolu, sur les bords du Rhône : ce qu'on veut, on le veut bien et, ce qui est mieux, on le fait...

Citons encore la péroraison :

L'Exposition lyonnaise promet d'être un triomphe. Elle inaugurera brillamment les fêtes de cette fin de siècle que couronnera l'Exposition de 1900.

Paris, sous la plume de Paul Gros, n'est pas moins favorable à notre entreprise :

C'est le Parc de la Tête d'Or, dit-il, ce Bois de Boulogne de Lyon, avec le Rhône pour bordure, qui a été utilisé par les organisateurs. C'est un cadre merveilleux et approprié, que l'ingéniosité des comités a su utiliser avec une entente, un goût et un esprit pratique tout remarquables.

Le *Gaulois* est plus optimiste encore, et plus charmant aussi, s'il est possible, pour notre chère cité :

Les Lyonnais poussent à un haut degré l'orgueil local ; ils sont fiers de leur ville et fiers d'être Lyonnais. En effet, leur belle cité est une des villes françaises dont le caractère est le plus personnel et le plus accusé. Les Lyonnais ont résolu d'inviter le monde entier à leur rendre visite

et dans deux mois le monde entier répondra à cet appel.

La ville de Lyon était certainement la mieux organisée pour une telle tentative de décentralisation. Elle a pour cela tous les éléments : sa population dense et laborieuse, sa situation géographique, qui la met en relations constantes avec la Suisse et l'Italie; l'élan de ses transactions commerciales qui rayonnent vers nos colonies d'Afrique et d'Indo-Chine, et de là jusqu'au Japon et à la Chine.

La vieille cité gauloise est toujours une ruhe en plein travail; et ses enfants, s'ils n'ont pas le verbe truculent de Marseille ou l'éclat gouaillieur de Bordeaux, déploient une activité concentrée et sans manifestation bruyante, à cause peut-être du voisinage de la Suisse silencieuse et grave.

Le *Journal des Débats* consacre un entrefilet au *Concours de Tir*; la *Justice* et l'*Événement* s'occupent du vélodrome; la *Correspondance Havas* rend compte de la réunion du Comité parisien, ainsi que le *Marché Français*; le *Figaro* fait un historique complet de notre œuvre depuis le 22 novembre 1892, date à laquelle le Président de la République nommait par décret M. Claret concessionnaire général, jusqu'à l'heure présente où le plan d'ensemble de l'Exposition est enfin réalisé, emplissant le parc de la Tête d'Or de ses édifices superbes, pittoresques ou imposants.

Le *Progrès de Saïgon* s'occupe longuement aussi de l'Exposition de Lyon, et le *Journal d'Alsace*, qui se publie à Strasbourg, termine ainsi l'article qu'il consacre à notre œuvre :

Aucune ville du monde ne peut rêver rien de pareil à l'œuvre grandiose de Paris en 1889. Mais, en matière d'exposition, en dehors du côté magique et brillant, il y a aussi le côté scientifique et utile qui fut peut-être moins remarquable à l'Exposition de 1889 qu'à celle de 1878. C'est de cette dernière que Lyon a résolu de s'inspirer, et la capitale industrielle de la France est décidée fermement à s'en rapprocher au point de l'égaliser.

Le *Petit Journal*, la *République Française*, l'*Écho de Paris*, le *Journal* et le *Temps* brodent des variations agréables sur le même thème.

Cette intervention si aimable de la Presse en faveur de l'Exposition lyonnaise est de nature à contribuer singulièrement à lui donner l'essor grandiose qu'elle mérite si bien et qui récompensera les efforts multiples et généreux de tous ceux qui, de près ou de loin, ont coopéré au succès de l'œuvre. Il importait donc que l'ont mit en lumière ces nouveaux appuis que notre Exposition a conquis par la force des choses : par sa conception gigantesque et par la loyale façon avec laquelle elle est conduite.

Le Service d'Assurances de l'Exposition.

Mous annonçons, dans le numéro du 18 février dernier de *Lyon-Exposition*, que l'*Alliance des Assurés*, 60, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Lyon, dont le directeur est le sympathique M. Causse, président de la Commission départementale, organisait un service spécial d'assurances en vue de l'Exposition de Lyon.

Nous devons ajouter que ce service est aujourd'hui en pleine voie d'exécution. Les demandes d'assurances affluent à l'*Alliance*; car les assurés ont compris l'importance qu'il y avait pour eux, après le désastre de Chicago, de se garantir contre tous les risques possibles.

Il faut, en effet, que les grands industriels, que les fabricants de toutes sortes, envoyant leurs produits à l'Exposition, puissent en toute sécurité exposer leurs plus beaux spécimens avec la plus entière garantie.

En s'adressant à l'*Alliance des Assurés*, où un

grand nombre de contrats ont déjà été passés, ils s'assurent contre tout accident et n'ont plus à avoir aucune préoccupation pour la sécurité de leurs produits.

CHRONIQUE DES EXPOSITIONS

Milan.

(De notre correspondant spécial.)

Milan, 28 février 1894.

Mon cher Directeur,

Si Lyon fait beau et fait grand pour son Exposition internationale, ne croyez pas que Milan reste en arrière et se laisse distancer.

Milan et Lyon sont unis par des liens très intimes et le commerce de ces deux villes est en relations constantes. C'est assez vous dire que Milan s'intéresse vivement à votre Exposition et que Lyon ne manquera pas de participer à l'Exposition que nous préparons ici et que *Lyon-Exposition* a annoncée déjà avec tant d'amabilité.

Grâce à l'aménité de l'architecte-directeur des travaux, M. Giuseppe Sommaruga, j'ai pu visiter les travaux commencés et je dois vous dire que j'ai été émerveillé.

C'est grâce à l'énergie persévérante et au travail incessant de ce jeune savant que nous devons de voir notre Exposition prendre un pareil essor.

Le cours du Dante, qui conduit à l'Exposition, est déjà envahi par les visiteurs. Déjà les Palais s'élèvent et de toutes parts les échafaudages annoncent la vigueur avec laquelle les travaux sont poussés.

Un chemin de fer aérien circulera dans toute l'Exposition.

Les galeries sont immenses; partout l'air et la lumière circulent.

Nous pouvons prédire que l'Exposition de Milan sera un véritable succès.

CONCOURS MUSICAL DE 1894

Le comité organisateur vient d'installer ses bureaux 59, rue Hôtel-de-Ville où à partir du 1^{er} mars tous renseignements pourront être donnés, soit aux sociétés, soit au public.

Le Comité de Patronage, composé des autorités supérieures militaires et civiles, des sommités des administrations, du barreau, de la finance et de l'industrie, est en formation; les noms qui en font partie et que nous publierons bientôt, sont un témoignage précieux et prouvent que l'œuvre entreprise par les sociétés musicales lyonnaises est appréciée comme digne d'intérêt au point de vue artistique et comme présentant une incontestable utilité pour la ville de Lyon.

Les inscriptions des sociétés arrivent en grand nombre, non seulement de tous les points de la France, mais encore de la Belgique, de la Suisse, de l'Algérie et de la Tunisie.

Le comité fait auprès des diverses compagnies de chemins de fer et de navigation d'instances démarches pour obtenir les réductions de prix les plus larges, ainsi que le retour individuel pour les orphéonistes; il s'efforcera d'arriver à ce résultat.

Tous les morceaux imposés en Honneur et en Exécution seront adressés aux sociétés le 31 mai prochain, et le tirage au sort pour le classement et l'ordre d'audition aura lieu le dimanche 13 mai; toutes les sociétés inscrites pourront s'y faire représenter.

Parmi les membres du Jury français, nous comptons huit grands premiers Prix de Rome; M. Massenet a également laissé espérer sa présence, qui rehaussera l'éclat de ces fêtes musicales qui feront époque dans le monde orphéonique.

Les notabilités musicales étrangères sont : MM. TILMAN, Grand prix de Rome, compositeur à Bruxelles.

Julien SIMAR, chef de musique au 1^{er} régiment des Guides, directeur de la musique particulière du roi et directeur du Conservatoire de Charleroi.

Constantin BENDER, inspecteur des musiques de l'armée, chef de musique des Grenadiers à Bruxelles.

Michel VAUREMOORTELS, compositeur, directeur de la fanfare Royale, phalange artistique, de Bruxelles.

BRASSINE E. Compositeur à Bruxelles. BAUWENS, professeur au Conservatoire, directeur des Orphéonistes, Bruxelles.

BOSSELET, compositeur à Bruxelles.

C. LECAIL, chef de musique au 5^e régiment d'infanterie, à Anvers.

L. CANIVET, compositeur à Charleroi.

BERGALONNE, chef d'orchestre au Grand-Théâtre, à Genève.

Ad. REHBERG, professeur au Conservatoire, à Genève.

W. REHBERG, professeur au Conservatoire, à Genève.

L. BONNADE, directeur de l'Harmonie nautique, à Genève.

L. REY, professeur à l'Académie de musique à Genève.

VAN-PERCK, professeur à l'Harmonie nautique, à Genève.

La liste des inscriptions des sociétés sera irrévocablement close le 1^{er} mai, terme de rigueur; aucun délai supplémentaire ne sera accordé; le Comité n'ayant que juste le temps nécessaire pour procéder aux nombreux détails nécessités par l'organisation d'une fête de ce genre.

SPÉCIALITÉ POUR

BALS MASQUÉS

GRAND CHOIX DE

Costumes en Location pour Dames & Messieurs

DOMINOS

Nombreux Costumes entièrement neufs en location.

On fait sur mesure. — Prix très modérés.

E. BOSCH & C^{IE}

COSTUMIERS

Fournisseurs du Grand-Théâtre et du Théâtre des Célestins. LYON — 1, Rue du Théâtre, 1, au 3^e — LYON (DERRIÈRE LE GRAND-THÉÂTRE)

PAS DE SUCCURSALE

VOS MOUSTACHES TOMBENT-ELLES ?

Voulez-vous éviter les dangers de l'emploi du fer à friser

Employez la **GZARINE**

Ce produit, dont le parfum est très subtil, est en vente chez M. SANLAVILLE, coiffeur-parfumeur, 25, place de la Comédie, Lyon.

EXCELSIOR

Savon royal par excellence, suavité de l'arôme, abondance de la mousse, onctuosité.

Indispensable pour adoucir la peau, raffermir l'épiderme et parfumer la chair.

Seul fabricant : SANLAVILLE, place de la Comédie.

OFFICE DES

BREVETS D'INVENTION

Français et Etrangers

(Ancien cabinet J. FEUILLAT, fondé en 1849)

Dessins, Dépôts, Marques de Fabrique

P. BROCARD, Ingénieur, Expert près les Tribunaux 34, rue Ferrandière, Lyon.

REPRÉSENTATION A L'EXPOSITION

AU BON ACCUEIL



F. BONNET-BOBILLON

28, Cours Lafayette, 28

LYON

FABRIQUE GÉNÉRALE

CHEMISES BOUTONS

Système breveté S. G. D. G., France et Etranger.

GRANDE MAISON DE FOURNITURES

MESDAMES, n'achetez rien sans aller visiter la Maison

F. MUSY

71, Chemin de Baraban, 71 (près la rue Paul-Bert)

Fabrique de Chapeaux paille et feutre, Formes, Fleurs, Rubans, Soieries, velours, Dentelles et Nouveautés pour Modes, Toiles de Voiron et du Nord, Service de Table, Cretonnes, Calicots, Cotons, Mousselines, Piqués, Rideaux, Broderies, Confections diverses, Lingerie, Jerseys, Flanelles, Chemises blanches et couleurs, Vêtements de travail, Bonneterie coton et laine, Gilets de chasse, Draperies et Lainages, Spécialité de Mérinos, Tissus deuil, Fourrures, Passementeries, Corsets, Ganterie, Boutons, Parapluies, Réparations de Chapeaux et Plumes, etc., Laines à Matelas, Crins, Plumes, Duvets, Toiles pour literie. — (Par les Tramways de Bron, Montchat, Villeurbanne, par Bellecour et les Cordeliers.)

SOCIÉTÉ ANONYME DES PLAQUES ET PAPIERS PHOTOGRAPHIQUES

A. LUMIÈRE & SES FILS

Grand Prix, Exposition universelle de Paris 1889. — Capital : 3.000.000 de francs

Usines à vapeur : Cours Gambetta et rue St-Victor (Monplaisir-Lyon)

PRIX DES PLAQUES

9x12	9x18	11x15	12x16	13x18	12x20	15x21	15x22
3 fr.	4 fr.	4 fr.	4.20	4.50	5 fr.	6.75	7 fr.
18x24	21x27	24x30	27x33	30x40	40x50	50x60	
10 fr.	14 fr.	18 fr.	22 fr.	32 fr.	55 fr.	80 fr.	

PLAQUES ORTHOCHROMATIQUES

PAPIER au CITRATE D'ARGENT pour l'obtention d'épreuves positives par NOIRCISSEMENT DIRECT

DÉVELOPPATEURS DIAMIDOPHÉNOL SULFITES DE SOUDE Anhydre et cristallisé. PARAMIDOPHÉNOL

Dépôt chez tous les principaux Marchands de Fournitures photographiques

CONSTRUCTION DE VOITURES DE LUXE, DE COMMERCE, TRAMWAYS ET WAGONS DE CHEMIN DE FER. — MAISON FONDÉE EN 1857.

GUILLEMET + Membre du Jury. Hors-concours à plusieurs Expositions.

15 Premiers Prix. — Grandes Croix de mérite. — Grands Prix. — 5 Diplômes d'honneur. — 8 grandes Médailles d'or ou de 1^{re} classe.

LYON, 32-34, rue de Marseille, 32-34, LYON

Fournisseur des principales compagnies de Tramways, Omnibus, Chemins de fer, Petites voitures, etc., etc.



La Source CACHAT

Se vend en bonbonnes de 10 et 25 litres, au

Dépôt central d'ÉVIAN,

4, place des Célestins, et 2, rue des Archers,

LYON.

AVIS IMPORTANT

Ne faites aucune installation d'Electricité ou de Gaz, sans vous rendre compte des avantages qu'offre la LAMPE A GAZ

LA LYONNAISE

économie garantie 50 0/0 sur les becs ordinaires, et de 35 0/0 sur l'électricité.

Système BARRIER, breveté S. G. D. G.

Usine rue Molière, 32, LYON

CUIVRERIE EN TOUS GENRES

RÉPARATIONS D'APPAREILS DE TOUS SYSTÈMES.

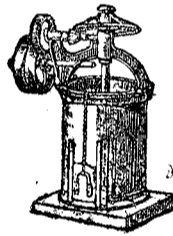
J. DELACQUIS

CONSTRUCTION MÉCANIQUE (Breveté S. G. D. G.)

3, rue du Château, 3 (près le cours Gambetta), LYON

18 MÉDAILLES OR ET ARGENT

Fournisseur de l'Etat et des Hospices civils



Matériels complets pour entrepreneurs : BÉTON NIÈRES circulaires à grand travail, nouveau système Br. S. G. D. G.; pour béton, chaux, ciment et mâchefer. — Echelles d'engins, treuils, broyeurs à mortier, voies portatives, wagonnets, monte-charges, locomobiles, etc.; charpentes en fer et fonte, réservoirs en tôle. — Spécialités de pompes à manège pour l'arrosage, pompes à main de tous systèmes et de toutes profondeurs. — Presse, au pressoir à vis ou hydrauliques, pour l'agriculture ou l'industrie.

TRAVAUX ET INSTALLATION D'USINES DE TOUT GENRE.

EXPORTATION MAISON FONDÉE en 1862 EXPORTATION

Médailles Or et Argent aux Expositions Universelles

S'UC BOURGUIGNON
SIMON AINÉ

Exquis, Puissant, Tonique, Digestif, à base d'alcool vieux pur de vin

FINE ABRICOT

LIQUEUR EXQUISE EXTRA-FINE

Spécialité de PRUNELLE et CASSIS de Bourgogne



VILLACABRAS
La seule eau purgative naturelle, qui, filtrée suivant le système PASTEUR, soit EXEMPTÉ de MICROBES

Un usage répété ne fatigue pas l'estomac, ne cause jamais de coliques; dose purgative, 1/2 flacon. — Laxative, un verre à Bordeaux.

VILLACABRAS
Dans toutes les Pharmacies
Entrepôt général: 199, Av. de Saxe
LYON

OFFICE LYONNAIS DES EXPOSANTS

s'occupe non-seulement de la représentation générale, mais aussi de la location des vitrines, de l'installation des produits et de leur réexpédition.

L'entrepreneur avec lequel l'Office lyonnais a traité, lui permettra d'établir des prix extrêmement avantageux.

Nous le recommandons donc à tous nos lecteurs.

Trévoux. — Imprimerie J. JEANNIN (Succursale à Châtillon-sur-Chalaronne).

OFFICE LYONNAIS DES EXPOSANTS

Agréé par le Concessionnaire général

Directeur : A. CAUDRON

79, Rue de la République, 79

Se charge, à des prix modérés et à forfait, de la représentation générale des commerçants et industriels à l'Exposition de Lyon, et de toutes les demandes relatives à leur participation à l'Exposition.

L'OFFICE LYONNAIS se charge également de la représentation des exposants vis-à-vis du Jury.

Dans les traités à forfait, sont comprises la prise et la remise en gare des objets à exposer.

Le Gérant : A RIBAUD.